

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

B.P. 180 - 51009 Châlons-en-Champagne Cedex

Tél : 03 26 66 39 97 (répondeur)

C.C.P. Châlons 390-58 E

Permanences le vendredi de 14h30 à 16h30 au siège de la Société : 13, rue Pasteur à
Châlons-en-Champagne

Courriel : academie.chalons@free.fr – Site web : <http://academie.chalons.free.fr>

N°28

2ème trimestre 2010

AGENDA

Samedi 24 avril 2010 – salle de Malte – 14h30

Sylvain Mikus

*La Marne à l'heure américaine : Buffalo Bill à
Reims et Châlons en 1905*

Elisabeth Yverneau

Les visites de Charles de Gaulle dans la Marne

Samedi 29 mai 2010 – Journée à Gaye sur le thème des sites clunisiens de la
Marne.

Programme de la journée et modalités de participation : voir pages intérieures.

Samedi 12 juin 2010 – musée municipal de Châlons – 14h30

Visite de l'exposition Antral sous la conduite de Caroline Guerlet.

RENTREE 2010

Samedi 25 septembre 2010 - salle à définir – 14h30

Michel Jonquet

Joseph Servas

Jackie Lusse

Passavant-en-Argonne au Moyen-Age.

LES SITES CLUNISIENS DE LA MARNE

Présentation de la journée du samedi 29 mai 2010 à Gaye

Dans le cadre de la commémoration « Cluny 2010, 11 siècles de l'abbaye de Cluny », l'association Mémoires de Gaye organise, avec la coopération de Sézannia, une journée consacrée aux sites clunisiens de Brie champenoise.

La SACSAM s'est associée à cet événement.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

8 h – 9 h	Accueil-Café.
9 h – 9 h 15	Mot d'accueil du maire de Gaye. Bienvenue, coopération entre Sézannia et M2G par François Gaspar La Fédération des Sites clunisiens par Claudine Picard.
9 h 15 – 9 h 45	Cluny, la puissance d'une abbaye. (Mireille Domenichini)
9 h 45 – 10 h 15	Les implantations clunisiennes en Champagne (Jackie Lusse)
10 h 15 – 10 h 30	Questions.
10 h 30–10 h 45	Pause.
10 h 45 – 11 h 15	Les prieurés et abbayes du Sud de la Marne. (René Guyot)
11 h 15 – 11 h 45	Le rôle du prieuré Saint Julien dans le clergé Sézannais à la fin de l'Ancien Régime. (François Gaspar)
11 h 45 -12 h	Questions.
12h -14 h	Repas.
14 h -14 h 30	Le prieuré N D de la Fosse, Reuil. (Gérard Munier)
14 h 30-15 h	Le prieuré du Thoult –Trosnay. (François Robin)
15 h -15 h 15	Questions.
15 h 15-15 h 45	La commanderie de Barbonne. (Marlyse Rosay)
15 h 45-16 h 15	Le prieuré de Gaye. (Claude Domenichini)
16 h 15- 16 h 30	Questions.
16 h 30	Synthèse par le président de séance René Guyot.
17 h 30	Inauguration de l'exposition itinérante à l'église de Gaye : « Les Sites Clunisiens de la Marne ».

Pour nos adhérents qui le souhaitent, il est possible de déjeuner sur place au café-restaurant de Gaye (15 euros par personne avec un quart de vin et café).

Menu proposé : Pâté croûte froid

Filet de flétan au champagne et sa garniture (autres choix possibles)

Salade/ fromage (Brie)

Boules de glaces/gaufrettes.

Les personnes désireuses de s'inscrire au repas sur place ou au covoiturage seront assez aimables pour se signaler, avant le 20 avril 2010, auprès de Nicole Riboulot au 03.26.64.43.71.

PERMANENCE

Au siège de la société, chaque vendredi de 14h30 à 16h30.

PROMOTION DU TRIMESTRE

~~~~~ Dans le cadre de notre sortie printanière, nous proposons aux adhérents à jour de cotisation le volume 1987, dans lequel se trouve une communication de Jean-Pierre Ravaux sur l'église Saint-Denis de Sézanne (8 Euros). ~~~~~

## **NOS ADHERENTS**

NOUVEAUX ADHERENTS – Notre Société est heureuse d'accueillir quatre nouveaux membres :

M. David Orban, de Eurville-Bienville (Haute-Marne).

Mme Anne-Marie Roche, de Rosnay l'Hôpital (Aube).

M. Eric Sage, de Châlons-en-Champagne.

Mme Corinne Rose, de Châlons-en-Champagne.

DEMISSION – Notre collègue Mme Isabelle Vasseur, membre depuis le 28 mai 1964, vient de remettre sa démission car son âge ne lui permet plus de participer à nos travaux. Nous la remercions de sa fidélité à la société et de sa libéralité à notre égard.

DECES – Nous avons le regret de faire part du décès de M. Georges David, membre de notre Société de 1972 à 2009, ancien président du tribunal administratif de Châlons.

**COTISATION : La cotisation 2010 a été fixée, lors de l'assemblée générale de janvier 2009, à la somme de 36 Euros.**

## **NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

A l'issue de l'Assemblée générale de janvier et de la réunion du conseil d'administration qui a suivi, le conseil d'administration et le bureau de la Société sont composés comme suit pour les années 2010 et 2011 :

|                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| Président           | LUSSE Jackie          |
| Vice-Président      | CHOSSENOT Michel      |
| Secrétaire          | TRONQUOY Dominique    |
| Trésorière          | CHAMELAT Monique      |
| Trésorière-adjointe | RIBOULOT Nicole       |
| Chargé du bulletin  | MIKUS Sylvain         |
| Membres             | ABELE Christine       |
|                     | BAUDIN Arnaud         |
|                     | CABART Hubert         |
|                     | DAMAGNEZ Marie-Céline |
|                     | GUERIN Hubert         |
|                     | GUILBERT Sylvette     |
|                     | HOMER Isabelle        |
|                     | LEBARBIER Odile       |
|                     | MARGOT Jacqueline     |
|                     | REGNAULD François     |
|                     | RENAULT Jean-Baptiste |
|                     | VILLES Alain          |

# BALANCE GENERALE DE LA SACSAM POUR L'EXERCICE 2009

| SACSAM 2009             |                                                | BALANCE GENERALE   |                    | Date: 31/12/2009   |                    |
|-------------------------|------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| N°C/ INTITULE DU COMPTE |                                                | Mouvements         |                    | Soldes             |                    |
|                         |                                                | DEBITS             | CREDITS            | Solde débits       | Solde crédits      |
| <b>CAPITAUX</b>         |                                                |                    |                    |                    |                    |
| 1100                    | Reports années antérieures                     |                    | 21 352,26 €        | 0,00 €             | 21 352,26 €        |
| 1290                    | Report année précédente                        |                    | 9 088,11 €         | 0,00 €             | 9 088,11 €         |
| 2050                    | Concessions, brevets, licences informatiques   | 210,00 €           | 0,00 €             | 210,00 €           | 0,00 €             |
| 2183                    | Matériel informatique                          | 990,92 €           | 0,00 €             | 990,92 €           | 0,00 €             |
| 2800                    | Amortissement                                  | 0,00 €             | 1 081,12 €         | 0,00 €             | 1 081,12 €         |
|                         | <b>IMMOBILISATIONS</b>                         | <b>1 200,92 €</b>  | <b>31 521,49 €</b> | <b>0,00 €</b>      | <b>30 320,57 €</b> |
| 4011                    | Fournisseurs                                   | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 4110                    | Usagers                                        | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 4510                    | Autres associations                            | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 4640                    | Encaissement pour le compte de tiers           | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 4674                    | Sorties de l'année                             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 4860                    | Dépenses à régulariser                         | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 4871                    | Recettes à imputer                             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 4872                    | Cotisations année suivante                     | 471,00 €           | 507,00 €           | 0,00 €             | 36,00 €            |
| 4873                    | Souscription Etudes exercice suivant           | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 4910                    | Dépréciation des comptes de tiers d'usagers    | 0,00 €             | 60,00 €            | 0,00 €             | 60,00 €            |
|                         | <b>COMPTES DE TIERS</b>                        | <b>471,00 €</b>    | <b>567,00 €</b>    | <b>0,00 €</b>      | <b>96,00 €</b>     |
| 5140                    | CCP                                            | 20 078,38 €        | 18 288,54 €        | 1 789,84 €         | 0,00 €             |
| 5170                    | Livret d'épargne                               | 42 847,48 €        | 4 000,00 €         | 38 847,48 €        | 0,00 €             |
|                         | <b>COMPTES FINANCIERS</b>                      | <b>62 925,86 €</b> | <b>22 288,54 €</b> | <b>40 637,32 €</b> | <b>0,00 €</b>      |
| 6062                    | Fournitures non stockées                       | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 6063                    | Fournitures d'entretien et de petit équipement | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 6064                    | Fournitures administratives                    | 133,15 €           | 0,00 €             | 133,15 €           | 0,00 €             |
| 6110                    | Prestations de service                         | 240,40 €           | 0,00 €             | 240,40 €           | 0,00 €             |
| 6130                    | Locations                                      | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 6160                    | Assurances resp.civile                         | 481,01 €           | 0,00 €             | 481,01 €           | 0,00 €             |
| 6220                    | Honoraires divers                              | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 6237                    | Publication                                    | 8 281,09 €         | 0,00 €             | 8 281,09 €         | 0,00 €             |
| 6251                    | Voyages et déplacements                        | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 6252                    | Réunions de travail                            | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 6260                    | Frais postaux et télécoms                      | 569,90 €           | 0,00 €             | 569,90 €           | 0,00 €             |
| 6511                    | Licences                                       | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 6580                    | Charges gestion courante                       | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 6680                    | Frais financiers                               | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 6713                    | Dons                                           | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 6800                    | Dotations aux amortissements                   | 360,37 €           | 0,00 €             | 360,37 €           | 0,00 €             |
| 6817                    | Dotations aux provisions pour dépréciation     | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
|                         | <b>CHARGES DE GESTION</b>                      | <b>10 065,92 €</b> | <b>0,00 €</b>      | <b>10 065,92 €</b> | <b>0,00 €</b>      |
| 7011                    | Abonnements                                    | 0,00 €             | 168,00 €           | 0,00 €             | 168,00 €           |
| 7012                    | Ventes au numéro                               | 0,00 €             | 2 063,00 €         | 0,00 €             | 2 063,00 €         |
| 7082                    | Commissions                                    | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 7088                    | Sorties - Colloque - Autres produits           | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 7090                    | RRR accordés                                   | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 7400                    | Subventions                                    | 0,00 €             | 3 700,00 €         | 0,00 €             | 3 700,00 €         |
| 7540                    | Collectes                                      | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 7561                    | Cotisations exercices précédents               | 0,00 €             | 420,00 €           | 0,00 €             | 420,00 €           |
| 7562                    | Cotisations exercice courant                   | 0,00 €             | 9 253,00 €         | 0,00 €             | 9 253,00 €         |
| 7580                    | Remboursement de frais divers                  | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 7588                    | Autres produits de gestion courante            | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 7681                    | Produits financiers                            | 0,00 €             | 997,48 €           | 0,00 €             | 997,48 €           |
| 7710                    | Produits exceptionnels                         | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 7713                    | Dons                                           | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
|                         | <b>PRODUITS DE GESTION</b>                     | <b>0,00 €</b>      | <b>16 601,48 €</b> | <b>0,00 €</b>      | <b>16 601,48 €</b> |
| 8600                    | Secours en nature                              | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
| 8620                    | Prestations                                    | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
|                         | <b>Mises à disposition gratuite</b>            | <b>0,00 €</b>      | <b>0,00 €</b>      | <b>0,00 €</b>      | <b>0,00 €</b>      |
| 8700                    | Bénévolat                                      | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €             |
|                         | <b>Contributions en nature</b>                 | <b>0,00 €</b>      | <b>0,00 €</b>      | <b>0,00 €</b>      | <b>0,00 €</b>      |
|                         | <b>TOTAUX GENERAUX</b>                         | <b>74 663,70 €</b> | <b>70 978,51 €</b> | <b>50 703,24 €</b> | <b>47 018,05 €</b> |
|                         | Résultat                                       |                    | <b>6 535,56 €</b>  |                    |                    |

## A QUOI SERVENT NOS COTISATIONS ?

Lors de notre dernière assemblée générale, une question fut posée sur l'utilisation des cotisations des adhérents. Notre réponse « spontanée » n'a pas convaincu certains des membres. En particulier sur le prix exact de nos Etudes. Nous le comprenons.

Nous nous sommes donc penchés sur les chiffres. Voilà le résultat de nos calculs.

Nous avons fait imprimer 550 volumes pour un montant total de 8.281,09 euros. La majeure partie de ces volumes est distribuée par des porteurs, mais 194 ont été expédiés (pour des tarifs variables : France, étrangers...soit 769,83 euros au total). Donc les frais correspondant aux Etudes marnaises sont de 9.050,92 euros.

En conséquence, le volume revient bien à 15,06 euros (8.281,09/550), comme cela a été annoncé. Mais en tenant compte des volumes supplémentaires gardés en stock, et des expéditions, notre activité de publication revient à 25,64 euros pour chacun des 353 adhérents (9.050,92/353).

Dans ces décisions, votre conseil d'administration tient compte de cet écart (10,58 euros supportés par chaque adhérent) et s'efforce de la réduire : diminution du nombre de volumes stockés, prise en compte des frais de port pour les volumes expédiés aux abonnés...

Une fois cette partie de nos activités comptabilisée, il reste donc 0,36 euros par adhérent (et non 10 euros) pour la gestion du stock : courriers pour nous faire connaître, envois exceptionnels à titre gracieux... et aménagement matériel des rayonnages.

En ce qui concerne la partie cotisation, elle est majoritairement utilisée pour notre bulletin.

Nous avons réalisé, l'année dernière, trois bulletins, tirés à 500 exemplaires, pour un montant de 307,15 euros. Montant auquel il faut ajouter les expéditions par la poste pour un total de 349,14 euros. Soit 1,86 euros par adhérent (656,29/353).

Il nous reste donc 8,14 euros pour les assurances, l'équipement de bureau, l'aménagement des locaux, la publicité pour les séances (en moyenne 30 à 35 euros par séance l'année 2009-2010 (0,83 euros par adhérent), les courriers divers (notamment avec les sociétés correspondantes auxquelles nous envoyons nos volumes :  $52 \times 6,25 = 325$  euros... soit 0,92 euros par adhérent), le téléphone, Internet.

Vous savez maintenant à quoi est utilisée votre cotisation.

Finalement, cette question nous a forcés à détailler, à préciser... Alors, on peut oser l'aphorisme couramment utilisé... « C'est une bonne question. Merci de l'avoir posée ! »

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

### *Volumes anciens : tarifs de vente*

|                   |                           |                           |
|-------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>1 volume :</b> | <b>année en cours :</b>   | 34 euros                  |
|                   | <b>années anciennes :</b> | de 2006 à 2008 : 30 Euros |
|                   |                           | de 1980 à 2005 : 25 euros |
|                   |                           | avant 1980 : 20 euros     |

**Tables** (volumes 2 et 3, le volume 1 est épuisé) : 34 euros

**Plusieurs volumes : remises effectuées :**

De 2 à 5 volumes : - 20 %

De 6 à 10 volumes : - 30 %

De 11 à 20 volumes : - 40 %

A partir de 21 volumes : - 50 %

**Cotisation 2009 :** 35 Euros.

**Cotisation 2010 :** 36 Euros.

**Frais de port :** 6 euros par volume de 400 pages (autre format nous consulter).

Vous pouvez également venir chercher les volumes au siège de la Société (r.v. possible au 03.26.64.43.71.)

**NOUVELLES TABLES :**

Les tables 1980-2006 sont toujours disponibles au siège.

## **NOUVELLES DES AMIS**

### **DE LA CATHEDRALE DE CHALONS**

L'Association des Amis de la cathédrale de Châlons organise, le 17 avril, une sortie à la découverte des porches-galerie champenois (Sarry, Coupéville, Saint-Amand sur Fion). Le programme détaillé sera fixé prochainement.

# INAUGURATION

## du Centre d'archivage et de recherches historiques sur l'outil et le monde du travail

Notre collègue Stéphane Bedhome nous fait l'amabilité de nous inviter à l'inauguration du Centre d'archivage et de recherches historiques sur l'outil et le monde du travail, qui aura lieu le samedi 19 juin 2010 à 20h30, 2 rue de la Croix à Vassogne (Aisne)

### PAUL ANXIONNAZ

Homme politique, résistant et Secrétaire d'Etat

*par Jean-Paul Barbier*

Un conseiller municipal de Châlons, Benoist Apparu, vient d'être nommé Secrétaire d'Etat du gouvernement Fillon. C'est le second conseiller municipal de Châlons en fonction à être membre d'un gouvernement.

Le 1<sup>er</sup> février 1956, Paul Anxionnaz est nommé Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Marine). Il est conseiller municipal de Châlons depuis 1951.

Paul Anxionnaz n'est pas né à Châlons, mais en Savoie à Aime le 31 décembre 1902. Professeur, capitaine d'aviation, il s'engage dans la Résistance dès 1940. Il représente la France Libre en Hongrie en 1940 et sera expulsé en 1941. Il est alors attaché à l'Etat-Major du général Catroux au Caire, puis chef des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> bureaux et chef d'Etat-Major des forces aériennes de la France libre au Moyen-Orient de 1942 à 1943. En 1944 il est chef d'Etat Major à Londres.

Il est désigné par le conseil national de la Résistance membre de l'Assemblée Constituante provisoire d'Alger, puis de Paris (1944-1945). Il sera président de la commission des finances.

Il sera conseiller municipal de Châlons de 1951 à 1956. Il était déjà conseiller municipal du canton d'Ecury-sur-Coole depuis 1949.

Il sera élu député de la Marne du 10 novembre 1946 jusqu'au 16 juin 1951, après un échec en juin 1946. Il présidera la Commission de la Défense Nationale. Battu en 1951, il sera réélu du 2 janvier 1956 au 3 juin 1958. C'est pendant ce dernier mandat qu'il sera nommé Secrétaire d'Etat aux Forces armées (Marine) dans le gouvernement Guy Mollet jusqu'au 11 juin 1957.

En tant que Secrétaire d'Etat, le 10 mai 1956, il accueille à Châlons, avec Maurice Bourgès-Maunourys, ministre de la Défense Nationale, le maréchal Tito à l'Ecole d'Artillerie où sont organisés des entretiens sur la Défense.

Le 25 août 1956 il inaugure la Xème foire exposition de Châlons au Grand Jard.

Le 14 avril 1957 il accueille le président du Conseil Guy Mollet, dont il est le Secrétaire d'Etat, en visite officielle à Châlons.



Il refuse sa confiance au général de Gaulle le 1<sup>er</sup> juin 1958 et vote contre les pleins pouvoirs le 2 juin 1958. Battu aux élections législatives, il met fin à sa carrière politique. Franc Maçon il sera Grand Maître du Grand Orient de France de 1961 à 1964 et de 1966 à 1969. Il meurt le 20 février 1997 à Louveciennes.

## **LES CHALMANDRIER**

**Une vieille famille châlonnaise**

**par Anne-Marie Mestrallet, petite-fille d'Eugène Chalmandrier**

La SACSAM ayant demandé à ses adhérents de participer à la rédaction de la revue, nous avons pensé qu'il serait intéressant pour les châlonnais amateurs d'Histoire de retracer quelques noms de la famille Chalmandrier qui y a vécu pendant plusieurs générations, mais dont le nom est hélas éteint.

Philippe Chalmandrier, l'ancêtre, était laboureur à Rochetaillée en Haute-Marne au lieu-dit « ferme Plongerot », grosse exploitation agricole qui devint bien plus tard un pensionnat.

Son fils Claude Chalmandrier né en 1759, vient à Châlons : il habite Cour aux Oies, puis au Château du Marché ; il épouse Marie-Jeanne Rogé qui lui donnera un fils, Jacques.

Jacques Chalmandrier, né en 1788, épouse Marie-Geneviève Maréchaux en 1811 : il est compagnon tanneur en 1823, demeure 10, rue Flocmagny, et décède en 1850.

Leur fils Claude-Eugène né en 1823, est menuisier rue François, puis au 1, rue de la République ; il épouse Marie-Emilie Bataille. Il doit être relativement connu et apprécié car il est élu au Conseil des Prudhommes en 1873 et conseiller municipal en 1885, jusqu'en 1893 où il démissionne. Membre de plusieurs sociétés d'entraide et de la chambre syndicale des entrepreneurs, il décède le 12 août 1895.

C'est de son atelier que sont sortis en 1884 « les fabriques » du Petit Jard comprenant : la maison du gardien, l'abri-banc de l'allée centrale et le chalet des cygnes qui borde le Mau à proximité du Château du Marché (Caisse d'Epargne), commandées à la suite des délibérations du conseil municipal et du rapport de l'ingénieur divisionnaire. Les décors en bois découpé, typiques de l'architecture des bâtiments publics de l'époque, sont inspirés des modèles de A. Sanguinetti dont nous avons retrouvé le recueil, que nous avons déposé aux archives municipales en 2009.

Hélas, le temps et les dégradations successives n'en laissent plus voir grand-chose quand l'on compare ces édifices avec les cartes postales des années 1930. Heureusement, la ville de Châlons a rappelé à l'aide de petites plaques le nom de l'artisan et maintient en état ce patrimoine urbain si fragile

Claude-Eugène Chalmandrier s'est rendu acquéreur en 1877 d'une maison au 2, quai Notre-Dame, tout contre l'église Notre-Dame, très probablement l'actuel pavillon devant la porte du numéro 2.

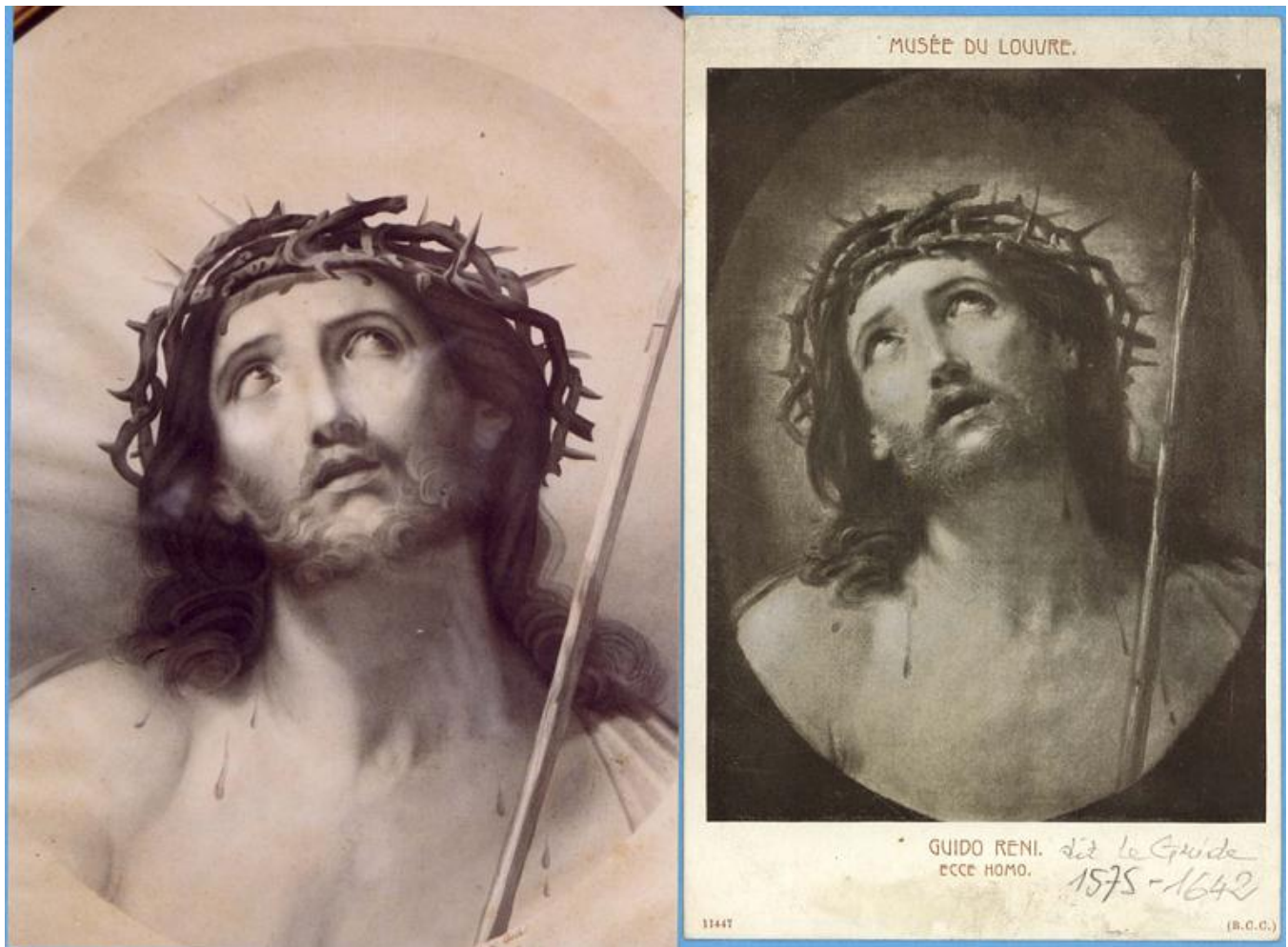
A la génération suivante naissent deux enfants : Prosper Louis Chalmandrier, qui partira à Paris, et Henri Jacques Chalmandrier,

Né en 1846, Henri Jacques Chalmandrier suit des études d'architecture chez Eugène Collin à Reims qui va devenir architecte de la ville de Châlons,

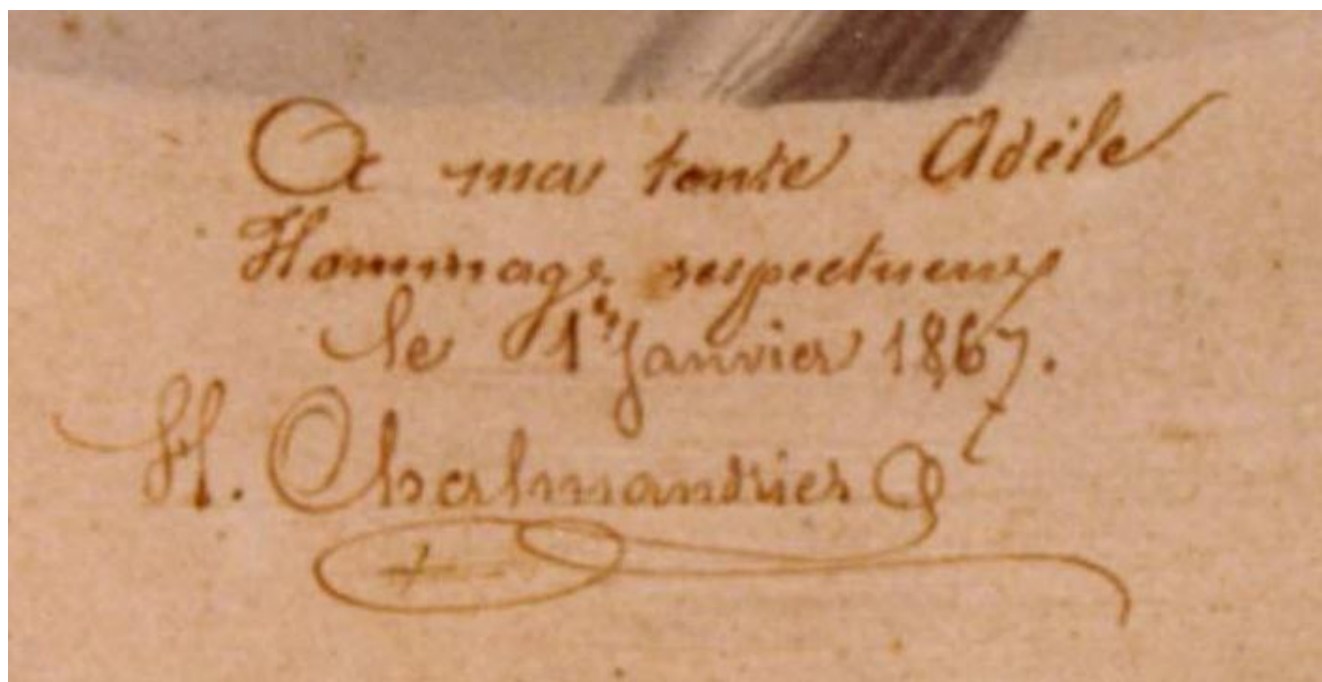
Henri-Jacques avait une grande affection pour sa tante Adèle, Angélique Adèle Bataille épouse Eugène Maigret : le 1<sup>er</sup> janvier 1869, âgé de 23 ans, il lui dédicace un tableau

représentant le visage du Christ couronné d'épines en témoignage d'affection. : Il s'agit – nous l'avons récemment découvert de façon fortuite – de la copie d'un tableau de Guido Reni, dit « le Guide (1575-1642). Si le sujet en est un peu doloriste et marque une époque, ce tableau montre une sérieuse maîtrise du dessin ; il a été déposé aux archives diocésaines de Châlons-en-Champagne.

Le 15 décembre 1877, il est cité comme employé architecte demeurant à Reims, 207, rue de Vesle, à la liquidation de la succession de Marie Léonie Bassuet, religieuse de la congrégation de Notre-Dame, tante de sa femme. (inventaire Bassuet, acte n° 432 M<sup>e</sup> Léon Morel, A.D. Marne 4 E 24816).



Nommé architecte de la Ville de Châlons en 1886, il habite au 15, rue de l'Arquebuse, et réalise entre autres travaux le dessin de la grille monumentale de la porte d'entrée du musée - qui a été déplacée depuis dans le passage Vendel - , des interventions sur la Cathédrale avec l'architecte Monsieur Deneu, la construction de la partie du Collège donnant sur la rue Saint Joseph et la maison de l'évêché et, entre autres, le bureau d'octroi qui se trouve toujours près de l'église Saint Jean. Les archives départementales et la SACSAM conservent de lui de très beaux relevés de façade des églises romanes de la région : Istre-et-Bury, Ecury-sur-Coole. Auteur de nombreux relevés d'architecture, il fut admis au Salon de 1882 à 1886, et fut lauréat de l'Académie Nationale de Reims.



Il épouse le 31 janvier 1874 – à 28 ans – Marie Joséphine Bassuet, née le 30 décembre 1852, qui donne naissance le 11 octobre 1875 à Eugène Chalmandrier mais elle décède quelques semaines plus tard en janvier 1876, puis il se remarie avec Marguerite Bagner, dont il aura une fille Thérèse (épouse Bellenger).

Évincé progressivement de ses fonctions d'architecte de la Ville par la nomination d'un ingénieur auprès duquel il devait prendre ses instructions, la fin de sa carrière fut difficile puisque ramené au rang de dessinateur : en conflit avec la municipalité, sa rémunération est réduite en conséquence, puis il est finalement licencié ; il est décédé en 1918 à Châlons et repose dans le caveau familial au cimetière de l'Ouest.

De son mariage avec Marie Bassuet est issu le dernier Chalmandrier châlonnais.

Né le 11 octobre 1875 à Reims, il paraissait logique qu'Eugène Chalmandrier suive la voie paternelle : baignant dans l'environnement professionnel de son père, il paraissait vraisemblable que le fils bénéficie d'une formation du meilleur niveau.

Dans les documents parvenus jusqu'à nous, figure une chronologie de l'architecte Eugène Collin, coupure extraite probablement de la *Revue des Architectes*, annotée de la main d'Eugène Chalmandrier lui-même. Il indique à côté du titre de la chronique « Eugène Collin » : maître de Henri Chalmandrier, mon père, et constate par les signes « ? » que la date de son décès ne lui est pas connue.

De plus, la fin de l'article concerne la situation de la famille d'Eugène Collin : « Il laisse deux fils dont l'un a embrassé la profession d'architecte, et marche sur les traces de son père », est complété de sa main par la mention : *Ernest Collin fut mon maître pendant deux ans 1893 – 1894.*

Voici donc un témoignage direct qui nous indique que les deux architectes Collin, père et fils, ont eu pour élève le père et le fils Chalmandrier....

Est-ce la conséquence des ennuis professionnels de son père ? A-t-il été dissuadé de poursuivre dans la même voie en raison des difficultés que son père avait rencontrées avec la mairie ? Son orientation vers la carrière militaire nous laisse interrogatifs.

A 21 ans, en 1896, il s'engage au 3<sup>ème</sup> Régiment du Génie à Châlons et devient officier d'Administration dans différentes garnisons à Avignon, Vienne et Arras, jusqu'à sa retraite.

Les croquis des meubles qu'il a dessinés, puis fabriqués, révèlent un niveau de compétence élevé. Quand, retraité, de retour à Châlons, il peut enfin utiliser ses compétences en architecture, il apporte pendant plus de vingt ans son dévouement à l'association des Amis de Nos Eglises pour établir des relevés, dresser des plans, discerner les reprises du gros œuvre originel, et prescrire les interventions à effectuer : il agit comme un véritable architecte qu'il aurait pu être, contribuant ainsi à l'entretien et au sauvetage des églises de la région avec Mgr Royer et Monsieur Maybel, jusqu'à son décès en 1963. Ses carnets de relevés ont été remis à Mgr Paul Carrière il y a quelques années quand ce dernier était archiviste diocésain.

Les descendants de la famille Chalmandrier, bien qu'éloignés de leur ville d'origine, sont fiers de leur famille châlonnaise.

**Bibliographie :** S. Mikus, « Les architectes municipaux de Châlons-sur-Marne (1800-1940), *Mémoires de la SACSAM*, 2002.

## **POUR ETOFFER NOTRE BULLETIN POUR LE RENDRE PLUS VIVANT, PLUS ATTRAYANT**

**Nous sommes à la recherche de courts articles variés  
(1300 signes maximum + illustration)  
N'hésitez pas à nous confier vos textes.**

Prière d'adresser la correspondance relative au bulletin à  
Sylvain Mikus,

**Rédaction :** Sylvain MIKUS

**Ont participé à ce numéro :** Jean-Paul BARBIER, Jackie LUSSE, Anne-Marie et Dominique MESTRALLET, Nicole RIBOULOT, Dominique TRONQUOY.